



Rapport d'orientations budgétaires

2025

CCAS de LANNEMEZAN

INTRODUCTION :

Le débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) a pour vocation de permettre au Président du CCAS de présenter au Conseil d'Administration, avant l'examen et le vote du budget primitif, les grandes orientations des finances du CCAS.

Vu l'Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le D.O.B. est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Il doit être organisé dans les 2 mois précédant l'examen du budget.

Le vote du budget aura lieu le 10 avril 2025 lors du Conseil d'Administration prévu à 16h00 au CCAS de LANNEMEZAN.

Le DOB doit donner lieu à une délibération qui prend acte de la tenue de ce dernier.

Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250331-2025-18-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Le CCAS de Lannemezan en 2024

Le CCAS de Lannemezan est un établissement Public Administratif agissant dans le domaine de l'action sociale. Il détient une personnalité juridique de droit public, une gestion administrative et financière distincte de la commune. Il est géré par un conseil d'Administration présidé de plein droit par le maire ou la vice-présidente

Sa compétence s'exerce sur la commune de laquelle il dépend par la subvention qu'elle lui alloue, mais garde tout de même son autonomie de gestion.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social. Il met en place à ce titre toute la politique sociale de la commune tout en collaborant avec les acteurs publics, privés et associatifs. C'est un acteur incontournable de l'action sociale.

Les interventions du CCAS concernent ainsi l'ensemble des personnes vulnérables et en situation de précarité sur la commune.

A ce titre les priorités d'interventions s'articulent autour des 3 axes suivant ;

- développement de toutes formes de solidarités,
- amélioration des services à la population
- promotion du bien vieillir

Le CCAS assure des missions qui lui sont confiées au titre de l'aide sociale légale et facultative.

Le CCAS dénombre près de 1500 contacts sur l'année 2024, dont environ 480 en présentiel et 150 en visite à domicile.

Le public accueilli est très divers (séniors, personnes en grande détresse sociale et financière, handicaps personnes ayant subi des violences intrafamiliales, SDF...)

En fonction des demandes, ces personnes sont reçues en rendez-vous ou en urgence par un travailleur social qui orientera si besoin ou proposera un accompagnement et une prise en charge adaptée. Le CCAS est souvent le dernier rempart à la grande exclusion.

Les missions obligatoires au titre de l'action sociale légale, concernent notamment :

- la domiciliation des personnes sans domicile stable :

En fin année 2024 le CCAS gérait 169 domiciliations actives.

Cette mission constitue une part importante dans le temps de travail de l'agent d'accueil, sans compter la gestion administrative de l'enregistrement et la distribution des courriers ainsi que le suivi des dossiers en cours.

- L'instruction des dossiers d'aide sociale légale :

Ce sont au total 30 dossiers que le CCAS a traités en 2024

Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250331-2025-18-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

- L'instruction en famille

Depuis 2022 le régime de déclaration d'instruction dans la famille a été remplacé par un régime d'autorisation préalable. Elle ne peut être accordé que pour des motifs précis définis par la loi. Les enfants instruits, dans leur famille font l'objet à la demande de l'éducation nationale, dès la première année, puis tous les 2 ans d'une enquête de la mairie afin de vérifier la réalité du motif et de déterminer si leur état de santé et les conditions de vie de la famille sont compatibles avec une instruction à domicile. 2 dossiers sont traités par an en moyenne.

Les missions facultatives au CCAS sont :

- accompagnement des bénéficiaires du RSA : 38 (en partenariat avec le conseil départemental des H .P)
- accompagnement dans les démarches administratives diverses et /ou orientations vers les partenaires concernés (téléassistances, MDPH , CLIC MDS...) : 120
- Soutien financier : 56, prêt 1, soutien alimentaire 44 (+ courrier pour partenariat avec les associations caritatives) pour des administrés rencontrant des difficultés
- dossier de surendettement : 5
- aide éducative budgétaire : 50
- Accès et maintien dans le logement : 80
- commission d'attribution des logements : 2 fois par mois
- prévention des expulsions locatives CCAPEX : 1 par trimestre
- logement insalubre : 22
- mobilisation des agents autour des alertes canicule (appels, visite et transport de personnes vers les lieux climatisés (2 jours de canicule en 2024)

Le CCAS développe des activités et missions visant à aider, accompagner, soutenir et rompre l'isolement des personnes âgées en gérant les services suivants :

- **le service portage de repas à domicile**

depuis le 1 février c'est la société SODEXO qui élabore les repas : 92 personnes ont bénéficié du portage midi et/ou soir 7 jours/7 ou à la demande.

- **bus le Bandoulier**

45 personnes bénéficient de ce service le mardi et le vendredi toute la journée et le mercredi matin.

- **jardins des Saligues**

Toutes les parcelles sont louées : 30

- **La résidence la Fontaine**

Les 2 logements du 1 étage ont été occupés toute l'année

Le module B du RdC a hébergé une famille suite à l'incendie de son logement

Le module A du RdC est un **logement AL**

Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250331-2025-18-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

En concertation avec les services du SIAO et de la DDETSPP le logement a accueilli une femme seule enceinte qui était à la rue. Elle a eu son enfant, elle a été accompagnée par le service social du CCAS ainsi que par les services de l'ASE. Elle participe au loyer en fonction de ses revenus. (20 %)

Mise en place d'accompagnement ASLL (accompagnement social lié au logement) dans le cas où la problématique des personnes hébergées est bien en adéquation avec ce type d'accompagnement

- **L'abri de nuit**

282 nuitées ont été comptabilisées avec le repas du soir et le petit déjeuner offerts.

Divers petits travaux ont été effectués ainsi qu'un changement d'horaire pour la sécurisation des agents. Des travaux se poursuivront en 2025.

- **Animations séniors**

Les activités collectives ont rencontré un franc succès :

- goûter de Mardi gras (185 participants)
- repas des jardins des Saligues (85 participants)
- Sorties bowling et cinéma (environ 35 participants par séance)
- 2 voyages : journée en Ariège et à Hendaye (environ 50 participants par voyage)
- séjour d'une semaine à Port Leucate (39 participants)
- ateliers divers en partenariat (code de la route, premiers secours, balade moustique, environ 50 participants)
- ateliers gym adaptée pour les séniors 2 séances tous les mardi (environ 18 participants par séance)
- Organisation de la Semaine Bleue du 30 septembre au 4 octobre
- Repas de Noël (196 participants)
- Anniversaire des centenaires :
5 mars : une dame 102 ans, 24 juin : une dame 104 ans, 3 août : un monsieur 100 ans,
28 décembre : un monsieur 104 ans

Le CCAS s'occupe également de la Petite Enfance :

- **Le Centre Multi Accueil**

Le CMA « l'île aux enfants » a accueilli 26 enfants dans l'année.

La directrice a réorganisé le fonctionnement de la structure grâce à l'élaboration d'un nouveau

Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250331-2025-18-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

projet pédagogique ainsi que la mise à jour du règlement de fonctionnement avec toute l'équipe du CMA créant ainsi une bonne ambiance au travail

Le recrutement d'un RSAI (réfèrent santé inclusif) a permis d'organiser des réunions avec le personnel sur des thématiques, élaborer des protocoles,,, Le RSAI est un interlocuteur de qualité pour répondre sur la prise en charge des enfants,,,,

Courant 2024 la hauteur du grillage extérieur a été relevé comme le souhaitait la PMI

Réflexion sur l'agrandissement du CMA pour être aux normes pour septembre 2026,
Plusieurs pistes sont avancées : à voir pour 2025

- **Le Relai Petit Enfance**

C'est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistantes maternelles, les parents et leurs enfants.

- 27 assistantes maternelles ont participé aux animations (soit 455 participations) ainsi que 14 parents (16 participations)
- Le relai a comptabilisé 114 enfants pour 1139 participations
- 72 matinées d'éveil 2 matinées partenariales et 4 matinées festives ont été organisées
- 5 intervenants professionnels sont intervenus régulièrement (éveil musical, éveil corporel...).

Le RPE a participé activement à la semaine de la petite enfance. En effet, la responsable du RPE a animé cette semaine avec la communauté de communes. Cette semaine a été apprécié par les professionnels et les familles.

Suite au contrat de projet validé par la CAF, le RPE a une nouvelle mission ;
« Promotion renforcé de l'accueil individuel ». La responsable a mis en place la stratégie pour répondre à cette mission par de la communication sur la profession d'assistante maternelle.

Divers :

- **Continuation de l'analyse des risques psychosociaux**

Ainsi le comité de pilotage (direction, élus, agents, organisations syndicales, psychologue et médecin de l'ASMT) s'est réuni 4 fois.

Plusieurs problématiques ont été évoquées, certaines solutionnées et d'autres en cours d'études

- **Un protocole agression** a été élaboré avec les organisations syndicales en cas d'agression faite par un usager à un agent.
- Fin de partenariat avec l'association « Tom Pouce »
- Passage de la nomenclature budgétaire MP4 à MP57 pour les budgets du CCAS et du CMA

Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250331-2025-18-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Effectifs du CCAS et du CMA

CCAS		CMA	
Personnel	Particularités	Personnel	Particularités
1 conseillère en ESF directrice	A intégré la commune en octobre	1 éducatrice de jeunes enfants directrice	
1 conseillère en ESF directrice adjointe	Devenu directrice en octobre	1 Auxiliaire de puériculture	60% en contrat mutation au 23 décembre
1 conseillère en ESF 80%		2 CAP petite enfance	
1 conseillère en ESF	Financée a 30% par le CD 65 pour la prise en charge du RSA	1 CAP petite enfance	Mise à disposition par la commune
1 conseillère en ESF	Financée a 50% par le CAF 65 pour la prise en charge du RPE	1 agent social	Contrat 80%
1 secrétaire	80,00%	1 adjoint technique	10H/semaine CMA
1 secrétaire	50,00%		
1 secrétaire	80,00% mise à disposition à l'EHPAD		
1 adjoint technique			
1 adjoint technique	80% puis à TP à partir de novembre		
1 adjoint technique	50% 7,5H et 10H CMA		
1 adjoint technique	Contrat 21H/mois abandon de poste 15 novembre à fin décembre		
1 agent social			
1 agent social	50,00% mise à disposition à l'EHPAD		

Rétrospective financière 2024

Dépenses	2020	2021	2022	2023	2024
011- Charges à caractère général	108 149	146 158	190 651	166 414	240 428
012- Frais de personnel	662 767	676 032	663 080	686 385	678 846
65- Autres charges de gestion courante	8 926	12 027	10 610	7 771	50 523
66- Charges financières	70	23	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	96 200	121 977	102 000	61 104	0
Total	876 112	956 217	966 341	921 674	969 797

011- Charges à caractère général : (+ 74 014 €)

Ce chapitre couvre les dépenses relatives au fonctionnement du CCAS (énergie, fournitures, assurances, carburants, alimentation, animations.....). Il est directement impacté par l'inflation et par la hausse des prix.

Achat de prestation de service : portage de repas : + 34 918 €
 Location de la résidence de la Fontaine (fermeture du budget) : +27 279
 Carburant (fermeture du budget transport) : + 2 474 €
 Location de véhicule frigo (remboursement par assurance) : 3 747€
 Publicité véhicule frigo : 2 520 €
 Appel d'offre : 1200 €

012- Frais de personnel (- 7 539 €)

Les dépenses de personnel représentent le poste principal de dépense.
 Il est en légère diminution suite à la mutation de la directrice, du non-paiement d'un agent et de l'accident de travail de l'agent mis à disposition à l'EHPAD

65- Autres charges de gestion courante : (+ 42 752 €) - 18 362 €

Ce chapitre comprend les aides financières de l'action sociale, le règlement des créances admises en non-valeur et la subvention d'équilibre pour le budget du CMA.
 Cette subvention diminue car il n'y a plus de subvention pour les budgets transport et la Fontaine

66- Charges financières 0 €

67- Charges exceptionnelles (61 104 €) 0 €

Ce chapitre n'existe plus dans le budget M57

L'exercice 2024 est clôturé de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement :	975 915,08 €
Recettes de fonctionnement :	966 125,54 €
Soit un déficit de fonctionnement :	- 9 789,54 €
Dépenses d'investissement :	4 186,30 €
Recettes d'investissement :	6 059,13 €
Soit un excédent d'investissement :	+ 1 872,83 €

Les recettes de fonctionnement :

Elles sont composées de la subvention de la commune de **570 000 €**, mais aussi des règlements des services par les usagers (portage de repas, facturation des familles CMA...), des participations aux actions collectives, de partenaires locaux (RPE), de subventions partenaires (CAF 65, CD65) des produits des concessions funéraires, les loyers de la Fontaine, la location des jardins des Saligues...

Le budget d'investissement :

Les dépenses sont consacrées au renouvellement des biens nécessaires au bon fonctionnement du service. Les dépenses pour de matériel informatique et du mobilier ainsi que pour moderniser l'abri de nuit. La dotation aux amortissements représente la quasi-totalité des recettes.

Le CCAS de Lannemezan en 2025

L'année 2025 est marquée par la location de janvier à mars puis la vente de l'EHPAD « les Fougères » à l'association EDENIS.

Orientations 2025

Le CCAS va continuer d'animer son action générale de prévention et de développement social. Il va mettre en place à ce titre toute la politique sociale de la commune tout en collaborant avec les acteurs publics, privés et associatifs. C'est un acteur incontournable de l'action sociale.

Les interventions du CCAS concernent ainsi l'ensemble des personnes vulnérables et en situation de précarité sur la commune.

Comme en 2024 les priorités d'interventions s'articulent autour des 3 axes suivant ;

- développement de toutes formes de solidarités,
- amélioration des services à la population
- promotion du bien vieillir

Le CCAS va maintenir et poursuivre en 2025 toutes les missions qui lui sont confiées au titre de l'aide sociale légale et facultative

Accusé de réception en préfecture
03/04/2025
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

accompagner, soutenir et rompre l'isolement des personnes âgées.

On va énumérer seulement les actions qui changent en 2025.

- **le suivi de la référence RSA** : et la préparation aux nouvelles obligations faites aux bénéficiaires du RSA en terme d'accompagnement et d'activité.
- **le service portage de repas à domicile** :

depuis le 1er février c'est la société EDENIS qui élabore les repas du portage midi et/ou soir 7 jours/7 ou à la demande. La prestation a augmenté en termes de coût.

- **bus le Bandoulier** :

Les personnes au 1er mars vont bénéficier de ce service du mardi au vendredi toute la journée. Le vendredi et le mercredi en tournée et le mardi et le jeudi à la demande.

- **La résidence la Fontaine** :

Le module B du RdC héberge une famille suite à l'incendie de son logement. Elle va quitter le logement vers le mois d'août pour réintégrer son logement.

Une réflexion doit être menée pour l'avenir de ce logement

- **Animations séniors** :

3 mars : Goûter de Mardi gras
Animation : Cabaret Seventh

Jeudi 15 mai : Voyage de Sare à la Rhune
Balade en train à la Rhune - Repas - Visite de Sare

Jeudi 5 juin : Repas aux Jardins des Saligues
Visite des Serres Municipale

7 au 14 septembre : Séjour à Mimizan

Semaine Bleue du 6 au 12 octobre :

- Lundi 6 : « Bien vieillir, un défi et une chance pour chacun d'entre nous »
Présentation par le CCAS et les prestataires de tous les services présents sur la ville sur la thématique : « vieillir et continuer à bien vivre chez soi grâce aux services à la personne »
La réunion se terminera par un goûter suivi d'une tombola

- Mardi 7 : Gym, jardin et sécurité
Gym, jardinage et petit déjeuner inter générationnel aux jardins des Saligues avec les enfants du RPE, les jardiniers et les séniors.

Atelier de sensibilisation sur la sécurité des personnes âgées, de leurs bien et sur le démarchage abusif par la gendarmerie.

La réunion se terminera par un pot de l'amitié.

Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250331-2025-18-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

- Mercredi 8 : Part'âge et parta'jeux : un senior/un jeune
Une après-midi récréative : Tournoi inter générationnel au bowling avec le local jeunes.
Récompense aux trois premiers couples.
L'après-midi se terminera par un goûter.

- Jeudi 9 : Voyage : Croisière sur la Baïse à bord du d'Artagnan
Visite culturelle et gourmande

- Vendredi 10 : Atelier conduire en toute sécurité
La réunion se terminera par un pot de l'amitié

Sorties bowling, cinéma et nouveauté théâtre « Le Off »

Divers ateliers avec des partenaires pourront être organisés en fonctions des demandes (informatique, premiers secours...)

- **Le Centre Multi Accueil**

Réflexion sur l'agrandissement du CMA pour être aux normes pour **septembre 2026**,
Plusieurs pistes sont avancées, choisir la meilleure solution et prévoir une rencontre avec les partenaires CAF et PMI pour la validation du projet retenu.

- **Le LAEP**

C'est un espace convivial et ludique qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Fin de partenariat avec la CAF en juin 2025.

Divers :

- Continuation de l'analyse des risques psychosociaux
- Poursuite du dialogue social
- Poursuite de la professionnalisation des agents
- Mise en place d'une prestation sociale pour enfant handicapé
- Augmentation de l'IFSE pour les agents CCAS et CMA
- Réception pour remercier tous les partenaires ayant participer par de la publicité pour nos 2 véhicules : bus et véhicules portage de repas

Effectifs du CCAS et du CMA prévision 2025

CCAS		CMA	
Personnel	Particularités	Personnel	Particularités
1 conseillère en ESF directrice		1 éducatrice de jeunes enfants directrice	
1 conseillère en ESF 80%		1 Auxiliaire de puériculture	60% puis 80% à partir de septembre
1 conseillère en ESF	Financée a 30% par le CD 65 pour la prise en charge du RSA	1 CAP petite enfance	Mise à disposition par la commune
1 conseillère en ESF disponibilité à partir du 15 février	Financée à 50% par le CAF 65 pour la prise en charge du RPE	2 CAP petite enfance	
1 conseillère en ESF en contrat du 1 mars – 1 août	Financée a 50% par le CAF 65 pour la prise en charge du RPE		
1 secrétaire	80,00%	1 agent social	Contrat 80% jusqu'au 1 ^{er} août
1 secrétaire	50,00%	1 adjoint technique	Contrat 7,5H/semaine 1 ^{er} mars – 1 ^{er} août
1 secrétaire	80,00% EHPAD qui réintègre le CCAS	1 adjoint technique	10H/semaine CMA jusqu'au 1 ^{er} mars
2 adjoints techniques			
1 adjoint technique	50% à partir de mars		
1 agent social			
1 comptable	Mise à disposition à l'EHPAD jusqu'à sa retraite 31 mars.		

Prévision financière 2025

Dépenses	BP +DM 2024	CFU 2024	BP 2025
011- Charges à caractère général	248 365	240 428	280 954
012- Frais de personnel	684 441	678 846	900 996
42- Opération d'ordre	5 800	5 721	6 740
65- Autres charges de gestion courante	67 940	50 523	90 500
66- Charges financières	0	0	0
68- Dotation et amortissement	405	396	510
Total	1 006 951	975 914	1 279 700

011- Charges à caractère général (+ 40 526 €)

Ce chapitre couvre les dépenses relatives au fonctionnement du CCAS (énergie, fournitures, assurances, carburants, alimentation, animations.....) Il est directement impacté par l'inflation et par la hausse des prix.

La hausse est principalement l'achat de prestation de service : portage de repas + 27 054 € (16 900 repas à 7,75 € + le mois de décembre 2024)

012- Frais de personnel : (+222 150 €) mais (- 47 850 €)

L'EHPAD est vendu à une association EDENIS, de ce fait le personnel titulaire a été transféré en détachement d'office. Le CCAS doit payer la CNRACL qui lui sera remboursée par cette association. La comptable mise à disposition au CCAS jusqu'au mois d'avril sera également remboursé soit au total 270 000 € en dépense et en recette au chapitre 70848

900 996 € - 270 000 € = 630 996 € 678 846 € – 630 996 € = - 47 850 €

65- Autres charges de gestion courante : (+ 39 977 €)

Ce chapitre comprend les aides financières de l'action sociale, le règlement des créances admises en non-valeur et la subvention d'équilibre pour le budget du CMA qui a augmenté de 33 500 €

Les recettes de fonctionnement :

Elles sont composées de la subvention de la commune de **587 000 €**, en légère augmentation mais aussi des règlements des services par les usagers (portage de repas, facturation des familles CMA...), des participations aux actions collectives, de partenaires locaux (RPE), de subventions partenaires (CAF 65, CD65 ...) des produits des concessions funéraires, les loyers de la Fontaine prévu en diminution, la location des jardins des Saligues...

Le budget d'investissement :

Les dépenses sont consacrées au renouvellement des biens nécessaires au bon fonctionnement du service. Les dépenses pour de matériel informatique et du mobilier ainsi que pour moderniser l'abri de nuit changement des fenêtres et de la porte. La dotation aux amortissements représente la quasi-totalité des dépenses.

Accusé de réception en préfecture
 1082205033-20250331-2025-18-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2025
 Date de réception préfecture : 03/04/2025

Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250331-2025-18-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250331-2025-18-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025